

DEL/2023/ST/93**ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE POUR L'INSTALLATION ET
LA MAINTENANCE DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire explique que la ville peut adhérer à la centrale d'achat mutualisée de la Région Hauts de France afin de bénéficier du groupement d'achat pour l'installation de bornes de recharges électriques sur les parkings privés communaux de plus de 20 places.

Dans ce cadre, et en cohérence avec les objectifs du plan de mobilités et du plan climat air énergie territorial de la MEL, l'adhésion de la ville permettra de disposer d'un outil pour l'achat, la pose et la maintenance de bornes sur le patrimoine communal.

Ces équipements feront l'objet d'une validation d'emplacement par le conseil municipal pour le choix des parkings de plus de 20 places, appartenant à la ville, pour lesquels l'opportunité de mise en œuvre de cette solution est avérée.

La démarche entre dans le cadre du PCAET de la Mel couplé au plan de mobilité métropolitain. La phase de déploiement des bornes sur le domaine public peut ainsi être complétée par des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides sur les parkings privés d'une capacité supérieure à 20 places et ouverts au public pour l'accès aux établissements à proximité.

La centrale d'achat de la région propose une adhésion, après validation par le conseil municipal, pour permettre à la ville de devenir partenaire du dispositif et acheter aux mêmes conditions, et avec un produit homogène, les bornes pour les futures utilisations.

L'adhésion permet à la ville de choisir dans le futur bordereau des prix, l'achat et la maintenance associée selon ses propres besoins.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale, A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la ville à la centrale d'achat de la région Hauts de France pour les bornes de recharge électriques.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et sa maintenance.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

**DGS**

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 10 octobre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sana EL AMRANI, ayant donné procuration à Clémentine NOUQUERET
Karima CHOUIA, ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART